



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique - Océan indien de planification et de mise en œuvre du système de l'Aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, 3 - 7 novembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de la navigation aérienne

EXPERIENCE DU CAMEROUN EN MATIERE DE GESTION DU RISQUE FAUNIQUE

(Note présentée par le Cameroun)

RESUME	
La présente note d'information présente les actions menées par le Cameroun pour gérer le risque aérien sur ses aéroports. Effet, le risque aérien demeure une préoccupation majeure pour la sécurité de l'aviation civile à laquelle il faut répondre de manière durable et efficace. Dans ce contexte, la connaissance des espèces, les plus communes qui fréquentent un aérodrome et son voisinage, y compris leurs comportements ainsi que leurs niveaux de protection est primordiale pour la détermination des mesures adéquates de réponses aux risques qu'ils posent pour la sécurité des opérations aériennes.	
Suite à donner : Se référer au point 3 de la présente note.	
REFERENCE(S)	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 14 à la Convention de Chicago Vol I ; - Doc 9981, PANS AGA; - Doc 9184 ; - Doc 9137 Partie 3.
<i>Objectifs stratégiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - A – Sécurité - B – Capacité et efficacité

1 INTRODUCTION

1.1 L'Annexe 14, Volume I, exige des États qu'ils mettent en place un système structuré d'évaluation et de gestion du risque faunique aux aérodromes et à leurs abords. Cette évaluation repose sur :

- la collecte et la communication systématiques des cas d'impacts d'animaux avec les aéronefs, selon une procédure nationale ;

- la surveillance continue de la faune et la collecte d'informations provenant des exploitants et du personnel aéroportuaire ;
- la transmission des données à l'OACI pour intégration au système IBIS.

1.2 Les États doivent également adopter des mesures préventives pour réduire les risques de collision, notamment par la gestion des sites attractifs (décharges, dépotoirs, etc.) situés à proximité des aérodromes, et veiller à ce que les projets d'aménagement environnants tiennent compte des impératifs de sécurité aéronautique.

2. ANALYSE

2.1. Les études sur les différentes espèces qui fréquentent la plateforme et le cadre relatif à la gestion du risque de sécurité qui fait le lien entre, d'une part, les utilisations des terrains au voisinage des aérodromes et, d'autre part, les risques liés au péril aviaire et l'exploitation des aéronefs n'est pas toujours mise en œuvre. Ce qui ne permet pas d'agir efficacement sur les éléments suivants :

- la planification de l'utilisation des différents terrains à proximité des aérodromes ;
- l'utilisation des techniques appropriées aux différents types d'espèces d'oiseaux.

2.2 Les techniques actuellement utilisées s'avèrent parfois efficaces et ne produisent pas les résultats escomptés, faute d'avoir mené au préalable une étude approfondie des espèces fréquentant la plateforme et une planification adéquate de l'utilisation des terrains situés à proximité des aéroports.

2.3 Depuis 2023, le Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) a entrepris la réalisation d'études fauniques sur l'ensemble de ses aéroports internationaux, conformément aux dispositions de l'Annexe 14 de l'OACI relatives à la gestion du risque faunique. Les études des aéroports internationaux de Douala et de Yaoundé-Nsimalem ont été achevées en 2023, tandis que celle de l'aéroport international de Garoua est en cours et s'achevera en mai 2026.

2.4 Ces études ont pour objectif d'identifier et de classifier les espèces d'oiseaux et d'animaux présentes sur chaque plateforme aéroportuaire et à leurs abords, afin de déterminer celles présentant le plus grand risque pour la sécurité des aéronefs. Elles fournissent aux exploitants une cartographie détaillée de la faune associée à chaque aérodrome, constituant ainsi une base essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces de gestion du risque faunique.

2.5 Dans le cadre de la planification de l'utilisation des terrains situés à proximité des aéroports, la CCAA a publié un guide technique sur l'utilisation compatible des terrains aux abords des aérodromes, destiné aux acteurs de l'aménagement du territoire. Elle participe également aux travaux de commissions locales de délivrance des permis de bâtir pour les terrains situés aux abords des aérodromes où elle veille la compatibilité des projets avec la sécurité aérienne.

2.6 La CCAA est disposé à partager l'expertise acquise en matière de réalisation d'étude faunique avec les États de la région souhaitant entreprendre des initiatives similaires.

2.7 Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de promotion de la sécurité, la CCAA prévoit d'organiser en décembre 2025 un symposium sur la gestion du risque aviaire. Cet événement constituera une plateforme d'échanges et de concertation régionale sur les approches et solutions durables permettant de renforcer la sécurité aéronautique face à ce risque.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre connaissance de cette note d'information ;
- b) encourager les Etats à partager leurs expériences en matière de gestion du risque faunique sur les aérodromes et à leurs abords ; et
- c) encourager la participation des Etats et organisations régionales au symposium qui sur la gestion du risque faunique qui sera organisé par le CCAA en décembre 2025.